

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trente juin deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
31	4	0	4

Objet :
SOL-INC-1 –
Convention de
partenariat avec la
société Pavillon
Charlotte

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Gùvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Anne BURGAUD MOREL (pouvoir à Amaury VEILLE), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Julien MARTINEZ (pouvoir à Ebru CIVIL BASPINAR)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Omrane FELIGHA est nommé secrétaire de séance.

Mme Corinne REGLAIN, rapporteur, informe le Conseil municipal que la Ville d'Oyonnax souhaite proposer aux séniors utilisant le service de restauration au foyer de l'Orme une alternative au sein de la Résidence Pavillon Charlotte, située au 1 bis rue du Chemin de Fer, 01100 OYONNAX.

La convention annexée encadre et définit les modalités relatives à l'accueil des séniors et à leur la prise en charge pour prendre le déjeuner tous les midis des jours ouvrés (hors week-end et jours fériés).

Cette convention prendra effet au 1^{er} août 2026 pour une durée d'un an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Sociale, du mercredi 23 juin 2026;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la convention annexée ;

Objet :
SOL-INC-1
Convention de
partenariat avec la
société Pavillon
Charlotte

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles au dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Fait à Oyonnax, le 30 juin 2026

Secrétaire de séance,



Omrane FELIGHA



Le Maire,

Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **03 JUIL. 2026**
- par sa publication le **02 JUIL. 2026**

Le Maire

